

MAC SA Intermédiaire en Bourse informe le public du démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts des fonds Communs de Placement ci-après et ce à partir du **15 novembre 2005**.

- ✓ **MAC EQUILIBRE FCP** d'une durée de 7 ans, il a pour objectif de réaliser une croissance à moyen terme ;
- ✓ **MAC CROISSANCE FCP** d'une durée de 7 ans, il a pour objectif de réaliser une croissance élevée avec une prise de risque maîtrisée ;
- ✓ **MAC EPARGNANT FCP** d'une durée de 7 ans, il a pour objectif de réaliser un rendement au moins égal à celui des placements du marché monétaire.

CARACTERISTIQUES DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PRECITES

I- CARACTERISTIQUES COMMUNES :

Législation applicable : le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : Green Center, Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance -les Berges du Lac 1053 Tunis

Forme juridique : Fonds Commun de Placement

Type : Fonds mixte

Durée : 7 ans

Objet Social : La constitution et la gestion par l'utilisation exclusive de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Promoteur : MAC SA Intermédiaire en Bourse et Amen Bank

Gestionnaire : MAC SA Intermédiaire en Bourse

Dépositaire : Amen Bank

Distributeurs : MAC SA Intermédiaire en Bourse

II- CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES :

1- MAC EQUILIBRE FCP : Agrément du CMF n°03-2005 du 16 février 2005

Dénomination : MAC EQUILIBRE FCP

Orientations de placement: Ce fonds serait géré dans l'objectif de réaliser une croissance à moyen terme. Le FCP sera investi de la manière suivante:

- environ 30% en actions de sociétés cotées en Bourse;
- environ 45% en bons de trésor assimilables, emprunts garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, titres de créances à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie et billets de trésorerie émis par des sociétés de la cote ou notées ou avalisés par une banque de la place ;
- environ 5% en titres d'OPCVM de Type mixte ou obligataire;
- environ 20% en liquidité et quasi-liquidités (titres de créances à C.T,...)

Montant des fonds : D.100 000 divisés en 1000 parts de D.100 chacune

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative, nette de toute commission.

Le prix de rachat peut être diminué d'une commission de rachat (droit de sortie) pour ceux qui procèderont au rachat d'une partie ou la totalité de leurs parts avant l'écoulement d'une année depuis la date de souscription.

Les taux de ces commissions de rachat figurent au tableau suivant :

Délai de rachat	Commission de rachat
Entre 0 et 3 mois	3%
Entre 3 et 6 mois	2%
Entre 6 et 12 mois	1%
Au-delà d'une année	0%

2- MAC CROISSANCE FCP: Agrément du CMF n°02-2005 du 16 février 2005

Dénomination : MAC CROISSANCE FCP

Orientations de placement : Conformément au profil des porteurs de parts, ce fonds serait géré d'une manière dynamique dans l'objectif de réaliser une croissance élevée avec une prise de risque maîtrisée.

Le FCP sera investi de la manière suivante:

- environ 50% en actions de sociétés cotées en Bourse;
- environ 25% en bons de trésor assimilables, emprunts garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, titres de créances à court terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie et billets de trésorerie émis par des sociétés de la cote ou notées ou avalisés par une banque de la place;
- environ 5% en titres d'OPCVM de type mixte ou obligataire ;
- environ 20% en liquidités et quasi-liquidités (titres de créances à C.T.,...)

Montant des fonds : D.100 000 divisés en 1000 parts de D.100 chacune

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative, nette de toute commission (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat peut être diminué d'une commission de rachat (droit de sortie) pour ceux qui procèderont au rachat d'une partie ou la totalité de leurs parts avant l'écoulement d'une année depuis la date de souscription.

Les taux de ces commissions de rachat figurent au tableau suivant :

Délai de rachat	Commission de rachat
Entre 0 et 3 mois	3%
Entre 3 et 6 mois	2%
Entre 6 et 12 mois	1%
Au-delà d'une année	0%

3- MAC EPARGNANT FCP: Agrément du CMF n°01-2005 du 16 février 2005

Dénomination : MAC EPARGNANT FCP

Orientations de placement : conformément au profil des porteurs de parts, ce fonds serait géré d'une manière prudente dans l'objectif de réaliser un rendement au moins égal à celui des placements du marché monétaire.

Le FCP sera investi de la manière suivante :

- environ 15% en actions de sociétés cotées en Bourse ;
- environ 60% en bons de trésor assimilables, emprunts garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, titres de créances à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie et billets de trésorerie émis par des sociétés de la cote ou notés ou avalisés par une banque de la place;
- environ 5% en titres d'OPCVM de type obligataire;
- environ 20% en liquidités et quasi-liquidités (titres de créances à C.T, ...).

Montant des fonds : D.100 000 divisés en 1000 parts de D.100 chacune

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription et de rachat est égal à la valeur liquidative, nette de toute commission (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commissions (en franchise totale de droit de sortie).

Pour plus d'informations et pour chacun des fonds ci-dessus, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 06 octobre 2005, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.